

Vers la labellisation de niveau 2 & les crédits de la planification écologique



L'alimentation au cœur d'une dynamique territoriale

Programme

1. Cadre général & renforcement des critères
2. Instruction & exigences de la labellisation de niveau 2
3. L'AAC planification écologique pour les PAT niveau 2

1. Cadre général - Pourquoi être labellisé PAT ?



Gagner en visibilité : DRAAF, MASA, France PAT



Renforcer sa légitimité



Un soutien et un suivi : CERDD, DRAAF



L'accès au réseau régional des PAT



L'accès à des interventions privilégiées : CERDD, SOLAAL, AMI



Eligibilité ou bonification lors des demandes de financement

1. Cadre général - Rappel

- ✓ Nouvelle **instruction technique du 29/05/2024**
 - ❑ **Le niveau 1 : projets collectifs émergents**
 - attribué pour **3 ans** non renouvelable
 - ❑ **Le niveau 2 : projets opérationnels et instance de gouvernance établie**
 - attribué pour **5 ans renouvelable**

- ✓ Droit d'usage de la marque



1. Cadre général – Dossier de candidature niveau 2

Le dossier **dûment renseigné, daté et signé** comporte obligatoirement :

1. Un **formulaire de candidature**
2. Un **formulaire de présentation complète du projet** actualisée avec les **éléments de bilan**
3. Documents **d'engagements des partenaires**
4. Les **délibérations ou projet de délibération** sur : plan d'action, budget global et calendrier
5. Autres documents obligatoires : engagement sur la pérennité du poste d'animateur PAT, grille d'indicateurs, engagement mise à jour France PAT,



A compléter et déposer sur demarches-simplifiees.fr

1. Cadre général – renforcement

- ❑ Un PAT systémique : 1 action obligatoire dans les thématiques suivantes
 - **Économie alimentaire**
 - **Justice sociale**
 - **Éducation alimentaire** auprès des jeunes ;
 - **Restauration collective** : approvisionnements en produits durables et de qualité (loi EGalim) ;
 - **Nutrition et santé**
 - **Environnement** : Adaptation ; lutte contre le gaspillage alimentaire ; préservation des ressources, de la biodiversité et/ou du climat ;



MAJ de notre trame
plan d'action [ici](#)

1. Cadre général – renforcement

- Articulation du PAT avec les schémas locaux : CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PEDT, SRADET, RÉGAL
- 100% des restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur de PAT télédéclarés en 2025
- Dispositif d'association des communes : actions destinées aux communes ou manière de les intégrer à la gouvernance
- Obligation de choisir un indicateur dans une grille officielle (Annexe –B)



Questions / Réponses



2. Instruction & exigences

labellisation de niveau 2



2. Instruction & exigences – 5 pré-requis & 4 critères

Les 5 pré-requis

1. Portage du projet
2. Démarche collective et concertée
3. Transversalité de la démarche en lien avec la SNANC et le PNA
4. Coopération InterPAT
5. Suivi systémique des actions

Les 4 critères

1. Diagnostic partagé
2. Mise en œuvre d'actions opérationnelles
3. Pilotage, moyens financiers, pérennité
4. Evaluation d'impact



=> Détaillé dans l'annexe A de l'instruction technique

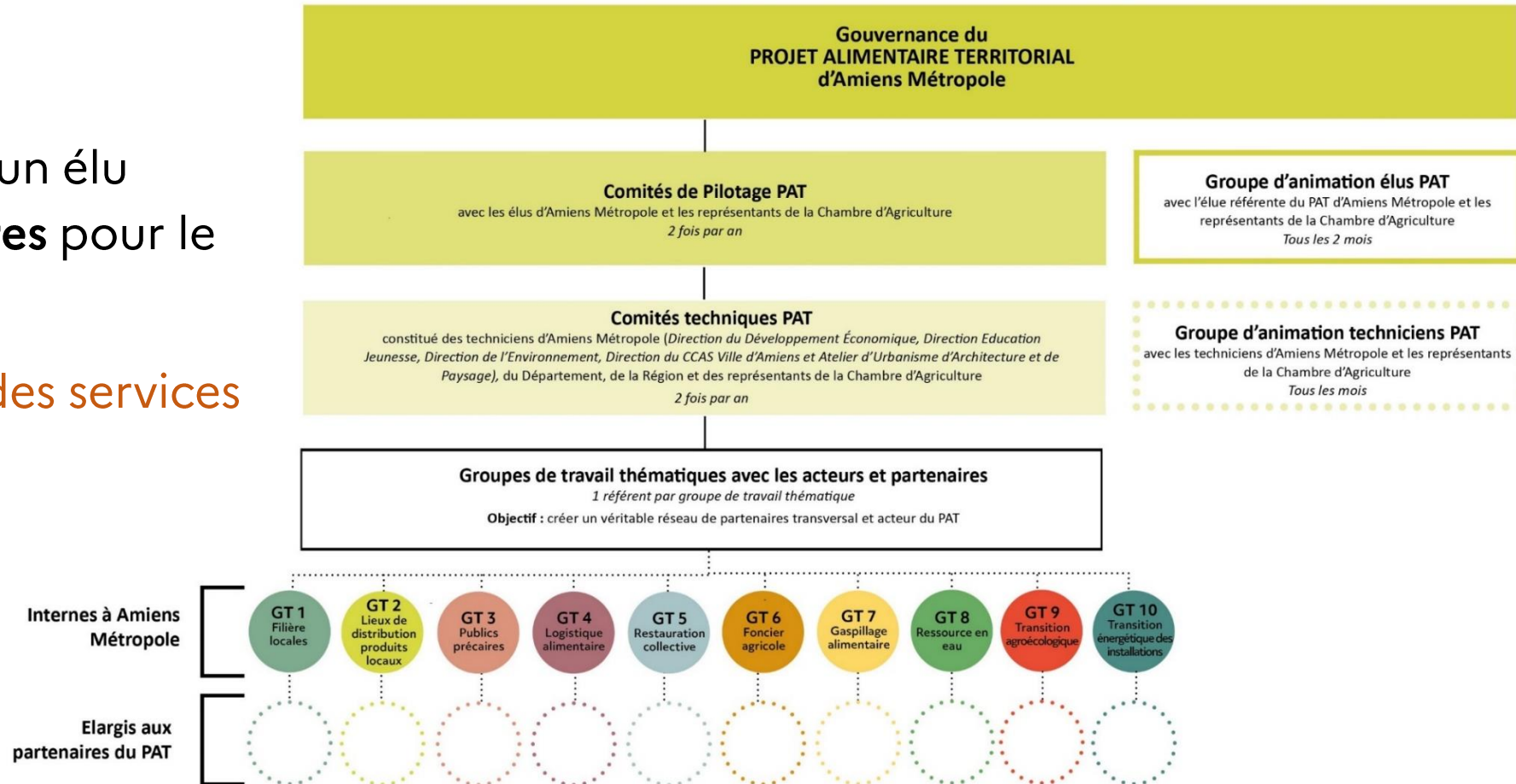
Les 5 Pré-requis



1. Portage du projet

Attendus

- Avoir identifié au moins un élu référent et des **partenaires** pour le pilotage du projet
- **Mobilisation en interne des services concernés**



Documents complémentaires à joindre : schéma de la gouvernance du PAT
présentation de la gouvernance : instance, fréquence, rôle(s), membres => **élargie et partagée, représentative de tous les axes du plan d'actions**

2. Démarche collective

Attendus

- Implication de différents acteurs du système alimentaire et différents partenaires
- Modalités d'association des communes du territoire
- Communiquer largement auprès des acteurs et des citoyens
- Mise à jour de la fiche PAT sur France-pat.fr : Projet et actions visibles

Documents complémentaires à joindre - **Obligatoire**

- Document d'engagement des partenaires précisant leur rôle et leur implication dans le PAT : lettre, charte, convention
- Engagement à compléter et à mettre à jour la fiche PAT sur France-pat.fr

3. Transversalité

Attendus

- Intègre les **différentes fonctions du système alimentaire** : agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire
- **Articulation claire et cohérente avec les schémas structurants** : CRTE, PCAET, CLS, Scot, PLU (i), PEDT, REGAL
- **Implication des différents services de la structure**

Documents complémentaires à joindre



- **Liste des coordonnateurs des schémas structurants et modalités respectives d'association à la gouvernance du PAT**

4. Coopération InterPAT

Attendus

- Mentionner les **liens avec les PAT voisins** dans la gouvernance, la mise en œuvre d'actions communes
- Contribution à la **dynamique du réseau animé par le CERDD** : témoignages, force de proposition, appui à des pairs...

5. Suivi-Evaluation

Cf Annexe B « Suivi d'un indicateur par thématique et fixation d'un objectif quantitatif associé »

1. Justice sociale
2. Santé
3. Education à l'alimentation durable
4. Lutte contre le gaspillage
5. Foncier
6. Production
7. Transformation/Distribution
8. Approvisionnement de la restauration collective
9. Emploi
10. Environnement

3 à 4 indicateurs par Thématiques – *illustration avec Justice sociale*

Type	Indicateur
Partenariat	% d'associations de lutte contre la précarité alimentaire (y compris associations d'aide alimentaire habilitées) partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire
Action / Impact	% du territoire couvert par l'aide alimentaire
Action / Impact	Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)

5. Suivi-Evaluation

Type	Indicateur
Partenariat	% d'associations de lutte contre la précarité alimentaire (y compris associations d'aide alimentaire habilitées) partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire
Action / Impact	% du territoire couvert par l'aide alimentaire
Action / Impact	Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)

Attendus

- Choisir **1 indicateur / thématique** dans la grille officielle
- Fixer par indicateur **un objectif opérationnel**



A remplir directement sur mes démarches simplifiées !

Articulation avec le travail de l'AMI Evaluation PAT

- Attendre la proposition de choix du Comité de Liaison Alimentation et Territoire
- Boost des indicateurs proposés par le Comité de Liaison Alimentation et Territoire

5. Suivi-Evaluation



Autres attendus

- 100% des restaurants collectifs **sous responsabilité** inscrits sur macantine.fr et ayant télédéclaré en 2025
- Ajout autres indicateurs propres au PAT
- Si compétence resto co => suivre en plus indicateur 8.0

Documents complémentaires à joindre

- **Délibération compétence restauration collective ou alimentation le cas échéant**

Les 4 critères



1- Diagnostic partagé



Attendus

- Données **synthétiques** : production agricole, consommation, sociales, économiques, ressources naturelles, climat, **santé**
- Citer les différents diagnostics réalisés sur le territoire
- Expliquer les modalités de partage du diagnostic : avec qui et les retours

Documents complémentaires à joindre

-  ➤ livrable sur des diagnostics réalisés
- **liste des acteurs identifiés sur le territoire et leur rôle dans le système alimentaire**

2- Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Attendus : au moins 1 action obligatoire dans les thématiques suivantes



Économie alimentaire



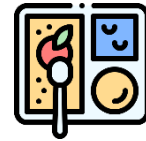
Justice sociale



Nutrition et santé



Éducation alimentaire auprès des jeunes



Restauration collective - loi EGAAlim



Environnement : le gaspillage alimentaire, préservation des ressources, biodiversité, climat, adaptation

Document complémentaire à joindre - Obligatoire

- Plan d'action trame DRAAF => mise à jour et disponible [ici](#)

Indiquer les actions à mettre en œuvre et celles déjà mises en œuvre

- **Délibération ou date de délibération sur le plan d'actions avec précisions sur la mise en œuvre : calendrier & moyens**

3- Pilotage, moyens financiers et animation



Attendus / Pérennité du projet

- **Mettre en avant l'engagement des élus**
- Présenter la gouvernance
- Moyens humains et financiers : décrire une montée en puissance
- Récit de la transition du territoire
- Description des actions effectivement mises en œuvre, les plus importantes et structurantes, si beaucoup d'actions ont été réalisées
- Synthèse des difficultés rencontrées
- Synthèse des résultats obtenus, sur la base des indicateurs de moyens et de résultats prévus dans le projet
- **Les nouvelles orientations du PAT pour les années à venir**

3- Pilotage, moyens financiers et animation



Documents complémentaire à joindre - **Obligatoire**

- présentation de la gouvernance : instance, fréquence, rôle(s), membres => **élargie et partagée, représentative de tous les axes du plan d'actions**
- plan de financement signé ou délibération sur un budget alloué
- délibération ou engagement sur un poste d'animation
- existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée , prise de la compétence alimentation, le cas échéant

4 – Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Attendus

- Mettre en avant une méthodologie
- Des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents **intégrant ceux de l'Annexe B**
- Expliquer le système de suivi du projet
- Prévoir de faire évaluer l'impact par une structure extérieure, le cas échéant



Conseils méthodologiques



- Chaque territoire est libre de
 - renforcer son plan d'actions existant
 - engager une réécriture du plan
- **Garder une capacité à saisir les opportunités**
- Aborder la question en COPIL
- Reprendre la candidature niveau 1 et la mettre à jour
- **Ne pas interrompre le travail en cours pour la labellisation N2 (réunions, groupe de travail, concertation ...) en raison de l'échéance**

Questions / Réponses



Appel à candidatures

« Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 »

Volet agricole de la planification écologique
Crédits 2024



Cadre Général & Calendrier

- **Pilotage par les DRAAF en lien avec le CLAT** - spécificités régionales
- Enveloppe régionale dédiée : **1,2 millions** pour la DRAAF HdF
- Subventions comprises entre **50 000 € et 200 000 € par PAT**, taux de financement de **70%**
- **Durée du financement de 2 à 3 ans**



Qui peut candidater ?

- Territoires de PAT de niveau 2 ou ayant déposé une candidature de niveau 2
- Candidature commune possible : PAT niveau 2 frontalier



Calendrier régional prévisionnel

Date limite de candidature : **5 septembre**

Instruction : **du 6 au 19 septembre**

Comité de sélection : **20 septembre**

Annonce des lauréats : **octobre**



Une plateforme pour candidater



demarches-simplifiees.fr

Dépenses éligibles – immatériel

Dépenses de personnel

- Personnels **recrutés en appui** pour la réalisation du projet
- **Le financement du poste de l'animateur de niveau 2 n'est pas éligible, sauf dans la limite de 20% pour des actions opérationnelles**
- **Salaire de fonctionnaire non éligible**



Frais de mission de ces personnels

Prestations de services

- Joindre des devis

Conventionnement avec un partenaire

- Joindre la convention

Dépenses éligibles – matériel

- Limité à 20% max du total de la subvention demandée – 40 000 € maximum
- Les denrées alimentaires uniquement dans le cas d'ateliers, de formations, de démonstrations ou de tests



Ne sont pas éligibles :

- **l'achat de véhicule**
- **l'achat de foncier**
- **la construction de bâtiments et les frais liés (architecture, AMI)**
- **denrées alimentaires dans le cadre de distribution**
- **Aménagements intérieurs sans avoir ciblé le lieu, ni avoir l'autorisation**



Dépenses éligibles

➤ **Dépenses de structure imputables au projet**

- Plafonnées à 8% maximum du budget total du projet
- Non prioritaires (fonction enveloppe disponible)

•

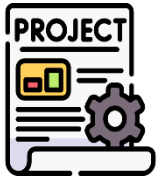
➤ Les dépenses doivent être réalisées dans un délai de 36 mois à partir de la signature de la convention de subventionnement



Conditions à respecter



- **Actions et projets lié au plan d'actions du PAT : utiliser la trame DRAAF**
- **Des projets de 2 à 3 ans**
- Dans le budget prévisionnel : préciser la répartition entre le porteur et les partenaires du projet
- Pas de cumul de financement de l'Etat sur les mêmes actions
- Respect des taux max. d'aides publiques du régime d'aides concerné :
 - SA.108057 - "Aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023-2029"
 - SA. 108468 - "Aides en faveur des PME actives dans la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029"
 - SA. 107520 - "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production agricole primaire"
 - Règles de minimis agricole et de minimis général



Critères de sélection



Cohérence de la candidature – bilan, diagnostic, moyens, plan d'action

Caractère fédérateur - nature et implication des partenaires

Pérennisation des actions

Faisabilité - adéquation ressources /actions

Suivi et évaluation

Communication & valorisation



Exemples de Projets finançables

- ✓ Ingénierie pour le développement d'une filière légumineuse locale et de qualité
- ✓ Ingénierie d'un partenaire associatif sur l'éducation alimentaire
- ✓ Chargé de mission opérationnel sur la restauration collective (voir projet Avesnois)
- ✓ Accompagnement de la restauration collective vers la loi EGALIM
- ✓ Accompagnement des producteurs pour le développement d'un point de vente collectif
- ✓ Mise en réseau des acteurs de la précarité alimentaire
- ✓ Défi famille
- ✓ Parcours d'ateliers d'éducation alimentaire multipartenaires vers la jeunesse
- ✓ Accompagnement du retour en régie directe avec investissement matériel (attention pas de gros investissements)



Comment être éligible à cet appel à candidature ?



- **PAT pas encore labellisé niveau 2, deux situations :**
 - Dossier pas encore déposé => demande « PAT niveau 2 » à déposer
 - Dossier déjà déposé => demande « mise à niveau PAT niveau 2 » à déposer

- **PAT déjà labellisé niveau 2, deux choix :**
 - Choix 1 : demande « PAT niveau 2 » à déposer => reconduction pour 5 ans
 - Choix 2 : demande « mise à niveau PAT niveau 2 » à déposer => date de fin de labellisation identique

DEPOSER POUR LE 5 septembre la labellisation & la demande de financement



La « mise à niveau de niveau 2 »

Pour qui ?

- Les PAT de niveau 2
- Les PAT ayant déjà déposé une demande de niveau 2 cette année

Le dossier comporte 5 points clefs

- le dispositif d'association des communes
- Engagements en termes de communication dont France PAT
- l'articulation et la cohérence avec les schémas structurants et le RÉGAL
- Utiliser la grille d'indicateur avec au moins un indicateur par thématique et fixation un objectif quantitatif par indicateur sélectionné
- Mise à niveau du plan d'action avec 1 action obligatoire par thématique SNANC => **trame DRAAF**



Articulation avec l'AAP « Une seule santé »

CIBLES : projets portés par les collectivités

➤ AAP « Une seule santé » :

- inscrits dans un PAT et/ou un CLS
- plafond à **100 000 €**
- date limite de candidature **30 juin 2024**

Si candidature sur l'AAP « une seule santé » et PAT niv. 2
=> Ne pas refaire la même candidature sur AAC « soutien à la structuration »

➤ AAC « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » :

- inscrits dans un PAT niveau 2
- plafond à **200 000€**
- date limite de candidature **5 septembre 2024**



Deux instruction en parallèles

Dossier de labellisation niveau 2

Dossier de demande de financement AAC structuration PAT de niveau 2

Date limite : 5 septembre

Comité d'instruction

Date 20 septembre



Convention financière

Règlement d'usage et convention d'utilisation de la marque PAT

Octobre

Un réseau d'acteurs à l'appui des PAT

➤ **le CERDD** (Centre Ressource du Développement Durable)



- pilote du réseau ReADy (réseau de l'alimentation durable)
- Anime les rencontres animateurs PAT

➤ **Des structures expertes** : Chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, APROBIO, Bio en Hauts de France, Terre de Liens, Sens du Goût, Association Pour l'Achat du Service Public (APASP), le Gerموir, ...



Questions / Réponses

